

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit** tesa Adhesive Remover Spray
 · **Code du produit** 60042
57981
58610

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

· **Catégorie du produit** Pas d'autres informations importantes disponibles.
PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· **Emploi de la substance / de la préparation** Détergent industriel

· **1.3 Producteur/fournisseur :**

tesa SE	Tel.: +49-40-88899-101
Hugo-Kirchberg-Str. 1	
D-22848 Norderstedt	
Allemagne	
tesa tape Schweiz AG	
Grossmattstrasse 9	
CH-8902 Urdorf	
Tel.: 044 560 01 00	
Email: tesa-schweiz@tesa.com	

· Service chargé des renseignements

: tesa SE, Affaires réglementaires
SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51

Reception Headquarters
tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, 22848 Norderstedt, Germany
Phone: +49 40 88899 2667 (Mon.-Thurs. 07:00-18:00h, Fr. 07:00-15:00h)

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 1)

STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

 Naphta léger (pétrole), hydrotraité
Orange, sweet, ekt.

Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués et pouvant entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de l'analyse des eaux usées.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description : Mélange au format d'une bande adhésive, composé des éléments suivants :

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:		
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 921-024-6	Naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<50%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8	Orange, sweet, ekt. ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<25%
Numéro CE: 927-241-2	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412 EUH066	<25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	2-propanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane liquéfie ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane, pur ⚠ Flam. Gas 1A, H220 ⚠ Acute Tox. 3, H331 Press. Gas (Comp.), H280	<10%
CAS: 106-98-9 EINECS: 203-449-2	but-1-ène ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<2,5%
CAS: 107-01-7 EINECS: 203-452-9	but-2-ène ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<2,5%
CAS: 115-07-1 EINECS: 204-062-1	propène ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	<2,5%

· SVHC néant

 · Règlement (CE) No 648/2004 relatif
aux détergents / Étiquetage du
contenu

 hydrocarbures aliphatiques ≥ 30%
Citron vert

· Indications complémentaires :

 Asp. Tox. 1, H304 des composants contenus n'est pas applicable à l'aérosol présent dans les générateurs d'aérosols selon CE 1272/2008 Annexe I, 1.3.3.
Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

 Ammener les sujets à l'air frais
Ne pas laisser les sujets sans surveillance
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 4)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray


(suite de la page 3)

- **après inhalation :** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Rincer avec beaucoup de l'eau en écartant les paupières pendant plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Consulter un médecin si les troubles persistent
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer somnolence / vertiges.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre un incendie plus important avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** En cas d'incendie, il peut être libéré
Oxydes d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Porter un équipement de sécurité. Empêcher l'accès de personnes non protégées.
 Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Laisser évaporer.
Éliminer le matériau contaminé comme un déchet conformément à la section 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 4)

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.



Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Non nécessaire

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais. Danger d'éclatement sous l'action de la chaleur qui provoque la montée en pression.

Conserver le récipient bien fermé.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 2-propanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSc;
--------------	---

74-98-6 propane liquéfié

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

75-28-5 isobutane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

106-97-8 butane, pur

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

115-07-1 propène

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 17500 mg/m ³ , 10000 ppm
--------------	--

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-63-0 2-propanol

BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acéton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acéton

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 5)

- **Indications complémentaires :** Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.
 - Éviter tout contact avec la peau
 - Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
 - Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
 - En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains :**
 - Gants résistant aux solvants
 - Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**
 - Caoutchouc nitrile
 - Utiliser des gants résistants aux solvants.
 - L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés immédiatement.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
- **Protection des yeux/du visage** non nécessaire.



* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Aérosol
- **Couleur :** Sans couleur / non défini
- **Odeur :** spécifique au produit
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** -44 °C
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** 0,6 Vol % (64742-48-9 64742-48-9 naphta (pétrole), hydrotraité (Note P))
- **supérieure :** 8,5 Vol % (106-97-8 butane, pur)
- **Point d'éclair :** -97 °C

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 6)

· Température d'inflammation :	240 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	2.100 hPa (106-97-8 butane, pur)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 0,7 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	75,6 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

(suite page 8)

— CH-F —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 8)

· **Information supplémentaire sur la numéro des déchets:**

L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

· **Emballages non nettoyés :**




Les emballages doivent être vidés de leur contenu. Les emballages vides doivent être acheminés, conformément aux dispositions légales, vers une installation d'élimination des déchets conforme, en vue de leur récupération ou de leur élimination. Les emballages qui n'ont pas été vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale de gestion des déchets.

· **Recommandation :**

Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé :** acétate d'éthyle

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA	AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AEROSOLS, MARINE POLLUTANT AEROSOLS, inflammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	2 5F Gaz. 2.1
· IMDG 	2.1 Gaz. 2.1
· IATA 	2.1 Gaz. 2.1

(suite page 10)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 9)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR): 	<p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Naphta léger (pétrole), hydrotraité</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Code · Segregation Code 	<p>Attention: Gaz.</p> <p>-</p> <p>F-D,S-U</p> <p>SW1 Protected from sources of heat.</p> <p>SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.</p> <p>SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.</p> <p>For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</p> <p>For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 	<p>Réglementation de quantités limitées pour ADR et IMO pour emballages jusqu' à 30 Kg (poids total).</p> <p>ID 8000 Consumer commodity (Produit de consommation) pour transport aérien de produit finis dans emballages jusqu' à 30kg possible (poids total).</p>
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport 	<p>1L</p> <p>Code: E0</p> <p>Non autorisé en tant que quantité exceptée</p> <p>2</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	<p>1L</p> <p>Code: E0</p> <p>Not permitted as Excepted Quantity</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

(suite page 11)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 10)

<ul style="list-style-type: none"> · Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I · Catégorie SEVESO · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut · Prescriptions nationales : · Indications sur les restrictions de travail : · Règlement en cas d'incident : · Directives techniques air : · VOC (Schweiz) · VOC (CE) · VOCV (CH) · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: 	Aucun des composants n'est compris. P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES E2 Danger pour l'environnement aquatique 150 t 500 t évite Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés. <table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100px;"> <thead> <tr> <th style="padding: 2px;">Classe</th> <th style="padding: 2px;">Part en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; padding: 2px;">NK</td> <td style="text-align: center; padding: 2px;">18,3</td> </tr> </tbody> </table> 23,48 % 23,48 % 23,48 % Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	Classe	Part en %	NK	18,3
Classe	Part en %				
NK	18,3				

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

<ul style="list-style-type: none"> · Phrases importantes · Service établissant la fiche technique : · Contact : · Acronymes et abréviations: 	H220 Gaz extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. tesa SE, Corporate Regulatory Affairs tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com, Tel.: +4940-88899-0 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
--	---

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 15.03.2023

Numéro de version 91 (remplace la version 90)

Révision: 15.03.2023

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 11)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à
la version précédente**